



CONVENTION

Prêt de matériel

Entre les soussignés :

La Communauté de communes de Petite Camargue

Représentée par **Monsieur André BRUNDU**, son Président,
Désignée comme « le prêteur »

Et :

La Fédération Française de Randonnée du Gard,

Représentée par Madame Annick DELBOS, sa Présidente,
Désignée ci-dessus comme « l'emprunteur »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Art 1 : Objet de la convention

Le prêteur met à disposition de l'emprunteur 100 verres réutilisables « Eco cups » dans le cadre de **l'organisation de la randonnée France Bleu.**

Art 2 : Durée de la convention

La présente mise à disposition couvre la période **du Samedi 23 septembre 2023.**

Art 3 : Modalités financières

Le prêteur s'engage à prêter **gratuitement** les « Eco cups » objet de la présente à l'emprunteur.

Néanmoins, en cas de casse, de détérioration ou de perte de celles-ci, le prêteur facturera à l'emprunteur le coût du verre manquant, cassé, ou détérioré.

Art 4 : Retrait/retour du matériel

Les verres réutilisables Eco cups sont à retirer sur le lieu de stockage (Communauté de communes de Petite Camargue, 145 Avenue de la Condamine 30600 Vauvert), sur rendez-vous pris avec le secrétariat général, (contact par téléphone au 04.66.51.19.20, ou par email à l'adresse suivante : secretariat@cc-petitecamargue.fr)

Le retour du matériel, sur ce même lieu, se fera aussi sur rendez-vous.

Etat du matériel : un état des verres devra être établi contradictoirement lors de son retrait, ainsi qu'à son retour ; la fiche de prêt annexée à la présente convention devra alors être complétée et signée. Cette fiche précise le type de matériel et son état.

Art 5 : Engagements des parties

Le prêteur s'engage à :

- mettre à disposition de l'emprunteur les « Eco cups » en bon état et lavés.

L'emprunteur s'engage à :

- laver les « Eco cups » avant restitution ;
- restituer au prêteur les « Eco cups » dans le même état que celui dans lequel ils lui ont été confiés, et en même quantité ;
- prendre à sa charge financière le remplacement des « Eco cups » en cas de casse, détérioration ou de perte de celles-ci, selon les modalités financières définies à l'article 3 ;
- ne pas prêter, céder ou louer le matériel mis à disposition.

Tout emprunteur qui ne respecterait pas les engagements susmentionnés se verra définitivement refuser la possibilité d'obtenir toute nouvelle demande de prêt de matériel.

Art 6 : Transport

Le transport est à la charge de l'emprunteur.

Article 7 : Responsabilités / Assurances

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance pour l'utilisation du matériel mis à disposition, couvrant notamment les risques de détérioration, de casse, de perte et de vol.

Article 8 : Dommages éventuels

En cas de dégradations, casse, perte ou vol du matériel mis à disposition, l'emprunteur s'engage à :

- 1) effectuer toutes démarches nécessaires à la prise en charge du dommage auprès de son assurance ;
- 2) rembourser le prêteur sur production de justificatifs conformément aux modalités financières de l'article 3.

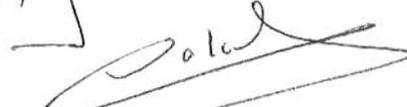
Article 9 : Résiliation de la convention

La présente convention se trouverait résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, en cas de non-respect de la part de l'emprunteur des engagements mentionnés à l'article 5.

Fait en deux exemplaires,
A Vauvert, le 18 septembre 2023

**Pour la Fédération Française de randonnée,
communes**

La Présidente,
Annick DELBOS

Pauline COPPEL
CALVET Jean Paul.


**Pour la Communauté de
de Petite Camargue,**

Le Président
André BRUNDU





Fiche de prêt

Le prêteur : la Communauté de communes de Petite Camargue

L'emprunteur : **La Fédération Française de randonnée du Gard**

Nom du matériel	Quantité
ECO CUPS 30 (vert ou orange)	100

Etat de matériel contradictoire :

Le : 23 septembre 2023

Etat à la remise :

ETAT NEUF

Pour le prêteur

Nom : BRUNDU

Prénom : ANDRE

Signature



Pour l'emprunteur

Nom : DELBOS

Prénom : Annick

Signature

Par le CFRP30

Le : 23 septembre 2023

Etat au retour : Etat neuf

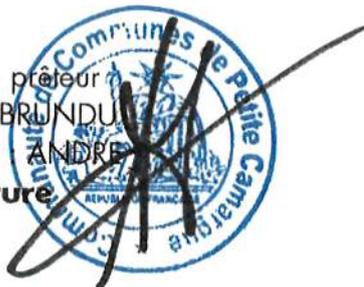
Nombre d'éco cups récupérés : 100.

Pour le prêteur

Nom : BRUNDU

Prénom : ANDRE

Signature



Pour l'emprunteur

Nom : DELBOS

Prénom : Annick

Signature

Par le CFRP30

